

DEPARTEMENT FEDERAL
DE L'INTERIEUR

Rio de Janeiro, le 14 juin 1992
11:00, heure de Rio

AU CONSEIL FEDERAL

NOTE D'INFORMATION

RAPPORT INTERMEDIAIRE DU CF F. COTTI,
CHEF DE LA DELEGATION SUISSE A LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT (CNUED)

Les deux Conventions cadres sur la protection, respectivement, du climat et de la biodiversité ayant été négociées avec succès au cours de processus spécifiques, il restait à la CNUED à trouver un accord international sur l'Agenda 21 - un programme d'action multisectoriel regroupant en près de 40 chapitres des recommandations pour la mise en oeuvre d'un modèle de développement durable dans l'essentiel des secteurs de l'activité humaine - sur la Déclaration de Rio - un texte de référence général traitant des principes fondamentaux d'un tel développement - et sur des principes pour la protection des forêts - qui devrait ultérieurement servir de base à la négociation d'un instrument juridique international sur ce sujet.

Etat des négociations

AGENDA 21

L'essentiel du texte a dorénavant trouvé une forme acceptable pour la communauté internationale en son consensus. La Suisse peut aussi adhérer sans difficulté au contenu de ce texte - juridiquement non contraignant.

En fin de négociation ne restaient ouverts à la discussion que deux chapitres, l'un concernant la question de la protection de l'atmosphère et l'autre celle du financement de la mise en oeuvre de l'Agenda 21 dans son ensemble.

Pour mémoire, rappelons que le chapitre sur la protection de l'atmosphère était l'objet d'une obstruction systématique des pays producteurs de pétrole, obstruction heureusement déjouée "in fine" dans le cadre d'un texte restreint comportant néanmoins les références fondamentalement nécessaires au principe de précautionnalité, aux énergies renouvelables, aux politiques énergétiques, aux mesures administratives, sociales et économiques, aux politiques de transport. Cette conclusion est bienvenue par notre pays, qui a participé activement à sa réalisation. De plus, il a été possible de trouver une manière

d'accomoder l'exigence des pays producteurs de pétrole de voir généralisée l'expression "safe and sound energy".

En matière de financement, la conclusion des discussions est favorable au point de vue de notre délégation: elle correspond à son objectif affiché de progressivement élever le niveau de son aide publique au développement, sans toutefois la contraindre à se déterminer pour un délai de réalisation de cet objectif.

PRINCIPES POUR LA PROTECTION DES FORETS

La volonté des Etats de l'OCDE - dont la Suisse - d'obtenir qu'une Convention internationale sur la protection des forêts soit négociée se heurte à celle des pays en développement - Malaisie, Indonésie et Inde surtout - qui refusent de voir l'une de leurs principales ressources soumise à accord international, ceci en vertu des principes de souveraineté nationale et de droit au développement socio-économique.

Il a été finalement convenu que le document consacré à ces principes ne recommande pas formellement à l'Assemblée générale d'ouvrir une telle négociation, mais laisse cependant une telle possibilité ouverte.

Signature des Conventions

CONVENTION SUR LE CLIMAT

Suite à de très importants efforts diplomatiques de la Suisse, un mouvement international significatif de la part de certains pays de l'AELE (CH, Autriche et Liechtenstein) ainsi que des Communautés européennes est venu renforcer la valeur d'engagement de la Convention, et partiellement combler une lacune de cette dernière dans le domaine du calendrier à respecter pour la stabilisation des émissions de CO2.

Vendredi 12 au matin, j'ai signé la Convention cadre sur les changements climatiques et ai fait une déclaration solennelle réitérant nos engagements à stabiliser d'ici l'an 2000 nos émissions de CO2 à leur niveau de 1990. J'ai fait cette déclaration (annexée) en présence des représentants de l'Autriche et du Lichtenstein, qui la soutenaient aussi. Cette déclaration ne sera pas portée aux actes de la Convention.

Il est clair que c'est notre initiative qui a encouragé les Communautés à préparer elles aussi une déclaration dans ce même sens. Elles l'ont prononcée samedi 13, après avoir à leur tour signé la Convention. Nous nous félicitons de cette heureuse conclusion de nos efforts.

Environ 150 Etats ont signé cette Convention.

CONVENTION SUR LA BIODIVERSITE

Au cours de la même cérémonie, j'ai signé cette Convention, l'assortissant de la déclaration interprétative (annexée) préparée à Berne. Ici encore, nous nous déclarons très

satisfaits de ce dénouement, l'essentiel de la communauté internationale - ici encore, environ 150 Etats - ayant finalement opté pour l'adoption de cet instrument.

Déclarations de la Suisse

Jeudi 10, dans le cadre de la Plénière de la CNUED, j'ai prononcé une allocution (annexée) présentant l'essentiel de la position helvétique par rapport à la question du développement durable. Cette déclaration a été reçue avec grand intérêt. J'y ai entre autre répété l'essentiel des engagements auxquels la Suisse entend se conformer.

Samedi 13, dans le cadre du sommet de la Terre - segment à haut niveau de la CNUED - j'ai aussi eu l'occasion de prononcer une déclaration dans le même sens (annexée), soulignant par ailleurs la nécessité, pour assurer un développement durable, d'une plus grande équité dans le monde.

Suivi institutionnel et dossier genevois

La délégation suisse a accueilli avec satisfaction la décision de la CNUED de recommander à l'Assemblée générale de l'ONU de créer une Commission à haut niveau sur le développement durable. Cette Commission serait constituée sur un modèle proche de celui de la Commission des Droits de l'Homme, et devrait permettre un suivi de qualité aux décisions et recommandations adoptées par la Conférence.

La délégation s'est fortement engagée en faveur de Genève, en proposant d'y installer le secrétariat de la Commission à haut niveau, ainsi que les secrétariats des deux Conventions. Les échos à cette proposition sont positifs, bien qu'il faille signaler que d'autres candidatures ont été déposées. C'est l'Assemblée générale qui prendra la décision définitive concernant la localisation de ces nouveaux organes.



Flavio Cotti

Annexes: ment.

S T A T E M E N T

The representatives of Austria, Liechtenstein and Switzerland signed the United Nations Framework Convention on Climate Change during the United Nations Conference on Environment and Development in Rio de Janeiro, June 1992.

They wish to mark this occasion to make the following declaration:

1. They welcome and strongly support the Convention on Climate Change, which they view as a very important first step in the development of a global strategy to combat climate change and the adverse effects thereof.
2. They pledge their best efforts to achieve rapid ratification of the Convention by their countries, recognizing that early entry into force of the Convention is essential to its effectiveness.
3. They stress that national and international actions are required already prior to entry into force of the Convention.
4. They will continue to implement the measures that are necessary at least to stabilize, as a first step, their CO₂ emissions by the year 2000 at the level of 1990, and to reduce thereafter their emissions of CO₂ and other greenhouse gases not controlled by the Montreal Protocol on the basis of national policies and strategies, taking into account the best available scientific, technical and economic evidence.
5. They reaffirm the need, in order to enhance the cost-effectiveness of measures taken to achieve stabilization and reduction of greenhouse gas emissions, to intensify ongoing work on the elaboration of economic and other policy instruments and to coordinate these efforts on the international level. They are of the opinion that instruments such as a carbon dioxide tax constitute central elements in this context. They appeal to other governments in a position to do so to join their efforts towards a common and early introduction of such instruments.
6. They stress the importance of the work to be carried out during the interim period pending entry into force of the Convention in preparation of decisions to be taken by the Conference of the Parties. They will support and participate in these efforts to the fullest extent possible. They stress further that early decisions on the preparation of Protocols to the Convention on specific issues are necessary.
7. They will communicate to the interim secretariat within twelve months of signature of the Convention any measures that they have taken or intend to take pursuant to the objective and the provisions of the Convention.
8. They urge other countries and in particular industrialized countries to take similar steps in order to achieve the earliest and most effective operation of the Convention.

Déclaration interprétative de la Suisse
lors de la signature de la
Convention sur la diversité biologique
à l'occasion de la
Conférence des Nations Unies
sur l'environnement et le développement
à Rio de Janeiro, le 11 juin 1992

Le Gouvernement Suisse tient à souligner tout particulièrement les progrès accomplis dans l'établissement des conditions-cadres de la coopération entre les Etats dans un domaine important: celui des activités de recherche et du transfert de technologies portant sur les ressources en provenance de pays tiers.

Ces dispositions importantes créent la plate-forme pour une coopération encore plus étroite avec les organismes ou institutions publics de recherche en Suisse, ainsi que pour le transfert de technologies dont disposent les organismes gouvernementaux ou publics, en particulier les universités et divers centres de recherche et de développement financés par des fonds publics.

Nous avons compris que les ressources génétiques, acquises selon la procédure prévue à l'article 15 et développées par des institutions privées de recherches feront l'objet de programmes de coopération, de recherches conjointes et de transferts de technologies et ce, dans le respect des principes et des règles sur la protection de la propriété intellectuelle.

Ces principes et règles sont essentiels pour la recherche et les investissements privés, en particulier dans les technologies de pointe, comme la biotechnologie moderne qui demande de grands efforts financiers. C'est sur la base de cette interprétation que le Gouvernement suisse voudrait indiquer qu'il est prêt à prendre, le moment venu, les mesures de politique générale appropriées, notamment en vertu des articles 16 et 19, dans le but de promouvoir et d'encourager la coopération, sur une base contractuelle, entre les entreprises suisses et les entreprises privées et les organismes gouvernementaux des autres Parties contractantes.

En ce qui concerne la coopération financière, la Suisse interprète les dispositions des articles 20 et 21 de la façon suivante: les ressources à mettre en oeuvre et le système de gestion tiendront compte de manière équilibrée des besoins et intérêts des pays en développement ainsi que des possibilités et intérêts des pays développés.

D E C L A R A T I O N

Les représentants de l'Autriche, du Liechtenstein et de la Suisse ont signé la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Rio de Janeiro en juin 1992. Ils souhaitent marquer cette occasion par la déclaration suivante:

1. Ils prennent acte et soutiennent pleinement la Convention sur les changements climatiques, qu'ils considèrent comme un premier pas de grande importance dans le développement d'une stratégie mondiale de lutte contre les changements de climat et contre ses effets néfastes.
2. Ils entendent mettre en oeuvre leurs meilleurs efforts pour que leurs pays respectifs ratifient rapidement la Convention, reconnaissant qu'une prompt entrée en vigueur de la Convention est une condition essentielle à son efficacité.
3. Ils soulignent que des actions aux niveaux national et international sont requises déjà avant l'entrée en vigueur de la Convention.
4. Ils continueront la mise en oeuvre des mesures nécessaires pour stabiliser au moins, dans un premier temps, leurs émissions de CO₂ d'ici à l'an 2000 au niveau de 1990, et pour réduire ensuite leurs émissions de CO₂ et des autres gaz à effet de serre non réglementés par le Protocole de Montréal sur la base de leurs politiques et stratégies nationales et en tenant compte des meilleures connaissances scientifiques, techniques et économiques disponibles.
5. Ils réaffirment la nécessité, afin d'augmenter l'efficacité économique des mesures prises pour stabiliser et réduire des émissions de gaz à effet de serre, d'intensifier les travaux en cours visant à l'élaboration d'instruments économiques et d'autres instruments et de coordonner ces efforts au niveau international. Ils sont d'avis que les instruments tels qu'une taxe sur le CO₂ revêtent une centrale importance. Ils en appellent à tous les représentants des Gouvernements qui sont en mesure de le faire de se joindre aux efforts déployés en vue d'une introduction rapide et commune de tels instruments.
6. Ils soulignent l'importance des travaux préparatoires qui devront être entrepris pendant la période intérimaire précédant l'entrée en vigueur de la Convention en vue des décisions que la Conférence des Parties Contractantes devra prendre à sa première session. Ils soutiendront ces efforts et y participeront pleinement. Ils soulignent en outre la nécessité de prendre assez tôt des décisions concernant la préparation de Protocoles à la Convention portant sur les questions spécifiques.

- 2 -

7. Ils communiqueront au Secrétariat intérimaire dans un délai de douze mois après la signature de la Convention toute information concernant les mesures qu'ils ont prises ou ont l'intention de prendre dans la poursuite de l'Objectif et des dispositions de la Convention.
8. Ils invitent les représentants des Gouvernements des autres pays, en particulier des pays industrialisés, à prendre des mesures similaires afin d'assurer la mise en oeuvre de la Convention de la manière la plus prompte et la plus efficace possible.

Seule fait foi la version orale

DISCOURS PRONONCÉ PAR
LE CONSEILLER FÉDÉRAL FLAVIO COTTI, CHEF DE LA DÉLÉGATION SUISSE
devant l'Assemblée plénière de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement
et le développement
Rio de Janeiro, 10 juin 1992

La CNUED et ce que nous en attendons

Malgré des efforts considérables, et même des succès indéniables sur le plan régional, l'humanité n'est pas parvenue, ces vingt dernières années, ni à freiner la dégradation et la destruction de l'environnement, ni à éliminer la pauvreté et le sous-développement.

Cette simple constatation liminaire permet de percevoir l'importance capitale que la Suisse attribue à la CNUED. Et pourtant, beaucoup craignent que la CNUED soit un échec supplémentaire face à une situation écologique et sociale mondiale qui s'aggrave de jour en jour. Mais c'est à nous qu'il appartient aujourd'hui de faire de cette conférence le point de départ d'une ère nouvelle en définissant en commun des principes et des objectifs clairs, des activités, et les moyens d'en vérifier la mise en oeuvre.

La préparation de la Conférence et les négociations des conventions cadres signées ici ont déjà été en soi positives: les institutions du système des Nations Unies ont, sous la conduite efficace du secrétariat de la CNUED - je tiens ici à signaler le rôle éminent joué dans ce cadre par M. Maurice Strong - démontré leur capacité à coopérer. Au niveau national, les ministères et départements se sont efforcés d'adopter une approche cohérente; enfin, les organisations non gouvernementales ont, pour la première fois, pleinement participé à un processus de cette importance, l'enrichissant de leur multiples compétences. Je salue avec le plus grand plaisir cette participation à l'intérieur de la délégation suisse aussi.

Ce qui ainsi a déjà été atteint représente un premier pas d'importance en direction de notre but commun, le "développement durable". D'autres pas devront suivre. La réalisation de cet objectif

implique que chaque Etat, chaque individu adopte des approches et des comportements nouveaux, car chacun, sans exception, doit assumer sa part de responsabilité.

Conséquences au niveau national

Pour un pays hautement industrialisé tel que la Suisse, les engagements pris ici signifient principalement que ses modes de production et de consommation ne doivent plus se fonder sur le gaspillage de ressources non renouvelables. Or, l'usage exclusif de l'outil réglementaire ne saurait suffire à provoquer un changement dans ce sens. C'est la raison pour laquelle des instruments économiques doivent être mis en oeuvre, afin que les prix reflètent enfin la vérité écologique. Il est en effet anormal que les activités économiques gaspilleuses de ressources ou polluantes soient les plus rentables. Au contraire, les modes de production et de consommation qui garantissent la durabilité des ressources et des processus écologiques doivent être favorisés. C'est pourquoi la Suisse veut introduire des instruments relevant de l'économie de marché dans sa politique environnementale et prépare actuellement les bases juridiques nécessaires à cette approche.

La taxe sur le CO₂ jouera à cet égard un rôle important. Afin d'éviter des distorsions de concurrence économique, il est fondamental que ce genre d'instrument soit introduit simultanément dans l'ensemble des pays industrialisés, ou du moins dans beaucoup d'entre eux. Beaucoup en parlent, parfois depuis des années, mais chacun hésite, de peur d'agir seul. A force d'attendre que les autres se décident, on se renvoie la balle. Il est temps que l'on arrête cette partie de ping-pong, et que quelqu'un, ou quelques-uns commencent à agir.

C'est pourquoi la Suisse invite formellement les pays qui veulent mettre en pratique rapidement les principes soutenus ici à faire ensemble les premiers pas.

Nous reconnaissons que nous devons - ainsi que les pays industrialisés de façon générale - répondre d'une responsabilité prépondérante dans l'apparition des problèmes globaux de l'environnement. C'est la raison pour laquelle les ajustements structurels nécessaires pour une politique environnementale doivent en priorité être mis en place dans nos pays. Ces ajustements sont néanmoins absolument nécessaires également dans les pays en développement qui ne sont pas en mesure de trouver seuls les moyens nécessaires à cette transition.

Coopération internationale

L'ampleur actuelle des atteintes à l'environnement, de la pauvreté et du sous-développement exige la pleine coopération internationale et la solidarité. L'intégration des stratégies nationales

dans un cadre plus large est une nécessité absolue. C'est la raison pour laquelle nous avons toujours accordé une importance particulière à la mise en place de structures stables pour la coopération internationale, et au développement du droit international public.

La Suisse s'est engagée fermement en faveur de la conclusions des deux accords cadres qui seront signés ici, à savoir la convention sur les changements climatiques et la convention sur la diversité biologique. Nous suivrons avec la plus grande attention leur développement futur et la création d'instruments nouveaux, notamment en matière de protection des forêts et de lutte contre la désertification.

Ce sera l'une des tâches fondamentales du suivi de cette Conférence que de mettre en oeuvre rapidement les engagements pris solidairement par tous les pays, et de proposer des adaptations et des mesures complémentaires, ainsi que l'amélioration des méthodes de la vérification de la mise en oeuvre des engagements internationaux. La Suisse souhaite porter une attention toute particulière à cette question, car il serait vain de mettre tant d'engagement à trouver des accords internationaux, sans ensuite en contrôler rigoureusement l'application.

Genève internationale

C'est pourquoi, dans l'esprit de la tradition d'hospitalité dont témoigne Genève à l'égard de nombreuses organisations internationales - qu'elles soit intergouvernementales ou privées - et dont une forte proportion sont actives dans les domaines du développement, de l'environnement et de l'économie internationale, la Suisse serait heureuse d'accueillir - si vous, chers collègues, le voulez bien - les nouvelles institutions créées dans le cadre du suivi de Rio. Elle pourrait en effet les héberger et les soutenir financièrement de manière substantielle, en particulier la Commission de haut niveau sur le développement durable et son secrétariat, ainsi que les secrétariats des conventions sur le climat et la diversité biologique. Genève et la région lémanique forment en effet déjà un cadre idéal pour une action efficace et synergique des institutions concernées par la problématique du développement durable.

Convention sur les changements climatiques

Nous considérons que la Convention sur les changements climatiques constitue un premier signe, encore trop timide selon nous, que les pays industrialisés sont disposés à assumer leur responsabilité spécifique.

Avec d'autres pays, la Suisse tient à réaffirmer sa détermination - déjà annoncée lors de la deuxième Conférence Mondiale sur le Climat de Genève en 1990 - à stabiliser ses émissions de CO2 en l'an 2000 au niveau de celles de 1990, et de réduire ces émissions après l'an 2000. Il nous paraît en effet indispensable de mettre en place déjà aujourd'hui des politiques énergétique qui nous permettent d'assumer nos responsabilités internationales au siècle prochain. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de fixer cet objectif avec la précision nécessaire dans la Convention. Il est donc d'autant plus pressant que la Convention entre en vigueur et qu'elle soit développée et complétée au plus vite par des protocoles adéquats.

L'appel des Maldives, signé par l'immense majorité de la population adulte de cet archipel, dont une élévation du niveau de la mer de quelques centimètres seulement mettrait en péril l'existence, ne peut que nous convaincre de cette nécessité fondamentale.

Financement

Bien qu'un développement durable soit finalement au bénéfice de tous, il exige - à court et moyen terme - des investissements très considérables.

Le gouvernement suisse, dans ce sens, a déjà affecté l'année dernière un crédit nouveau et additionnel de 300 millions de francs au financement de mesures en faveur de l'environnement global dans les pays en développement. Les deux tiers de ce crédit, d'une durée de cinq ans, sont utilisés dans le cadre d'actions bilatérales et multilatérales, et le tiers restant finance la participation de la Suisse au Fonds pour l'environnement mondial (GEF) et au financement nécessaire pour l'application des conventions mondiales. A propos de la GEF, je tiens à souligner que mon pays souhaite une réforme de ses structures, dans le sens d'une amélioration de sa transparence et d'une meilleure représentation de tous les pays en son sein, en particulier les pays en développement. De plus, la Suisse souhaite que la reconstitution de ce fonds s'effectue selon le principe du "burden sharing".

En ce qui concerne le financement de l'Agenda 21, le gouvernement suisse s'est engagé à accroître substantiellement le volume de son aide publique au développement. Ces moyens additionnels seront alloués aussi bien dans le cadre des structures multilatérales existantes que par le biais d'engagements bilatéraux.

Au vu des besoins croissants en ressources financières nouvelles et additionnelles, il faut trouver des moyens novateurs et consensuels pour les mobiliser. Par exemple, l'idée, lancée

lors de la Conférence de Toronto de juin 1988, de prélever une taxe mondiale sur les agents fossiles nous paraît mériter un approfondissement.

La relation entre pays donateurs et pays bénéficiaires doit se placer sous le signe d'un véritable partenariat. Cela signifie que chacun des partenaires a des droits, mais aussi des obligations. Les pays bénéficiaires doivent en particulier engager les moyens mis à leur disposition de la façon la plus efficace possible. Des politiques appropriées, des administrations publiques fonctionnelles et efficaces ainsi que la pleine participation d'un public bien informé sont à ce titre essentielles.

La dimension environnementale doit être fondamentalement intégrée dans les politiques nationales de développement. De plus, ces dernières doivent tenir compte des facteurs démographiques. La promotion du statut de la femme, la scolarisation des filles, l'amélioration des services de santé primaire ainsi que la mise à disposition de services et moyens pour le planning familial librement consenti revêtent à cet égard une importance cruciale.

Environnement et sécurité

Il existe une relation étroite entre un développement durable et le maintien de la paix et de la sécurité. La réduction et la destruction de la base de ressources vitales ne peut malheureusement conduire qu'à des conflits internes, voire internationaux. De plus, chaque guerre met l'environnement dramatiquement à contribution, quant elle ne le transforme pas directement en moyen même de la guerre.

Il existe certes un important ensemble de règles écrites et coutumières relatives à la protection de l'environnement en période de conflits armés. Ces règles sont cependant trop souvent méconnues, mal appliquées ou interprétées de manière divergente. Les Etats représentés ici, en tant que Parties aux quatre Conventions de Genève, ont l'obligation de les respecter et de les faire respecter en toutes circonstances.

A côté des conflits armés, les catastrophes naturelles et les accidents industriels font courir à nos sociétés des risques croissants. Aussi est-il important que la communauté internationale dispose d'instruments aptes à intervenir efficacement de manière coordonnée en cas d'accident, et également d'en prévenir l'occurrence. Je me réjouis tout particulièrement à cet égard du début des travaux de mise sur pied, à Genève, du Centre d'assistance environnementale d'urgence. Ce Centre est substantiellement soutenu par mon pays. Je saisis cette occasion pour inviter tous les pays à le soutenir également. La Suisse est prête à lui apporter un soutien supplémentaire dès le moment où il entrera en pleine activité. Je considère que ce Centre se devra entre autre de concrétiser l'idée brillante, soutenue largement aussi dans l'opinion publique de mon pays, d'un corps d'intervention en cas de catastrophe - son nom, qu'il s'agisse de "Casques Verts" ou de "Croix ou Croissant Vert" n'ayant pas d'importance par rapport à la substance de cette idée.

Rio, Mesdames et Messieurs, représente une occasion unique de prise de conscience pour l'ensemble de nos générations. Je souhaite que Rio puisse entrer dans l'histoire! Je souhaite que l'on puisse dire un jour: "Grâce à l'hospitalité exceptionnelle du grand peuple brésilien, l'humanité a franchi à Rio un pas en avant fondamental dans ces connaissances et ses engagements."

CONFEDERATION SUISSE



TEXTE

DU DISCOURS PRONONCE PAR

MONSIEUR FLAVIO COTTI

CONSEILLER FEDERAL

au

Sommet de la Terre

*Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
Rio de Janeiro, 13 juin 1992*

Seule la version orale fait foi

C'est la **situation d'urgence** que nous connaissons dans les domaines de l'environnement et du développement qui a motivé la convocation de cette conférence internationale. Au cours des 3 ans qu'a pris sa préparation, on a pu rêver que nous pourrions, ici même à Rio de Janeiro, modifier de manière concrète nos législations et nos comportements afin d'apporter des réponses immédiates aux inégalités du développement, à la dégradation de l'environnement et à la destruction de la nature.

Il en va bien sûr tout autrement de la réalité: les accords que nous avons signés sont principalement des déclarations d'intentions et des engagements généraux qui demandent des développements et des précisions ultérieurs.

Faut-il en déduire que la résultat de la Conférence est décevant? Certainement pas. Il faut constater que la Conférence de Rio a mis en évidence la synergie des problèmes de l'environnement et du développement, qu'elle a permis à la plupart des Etats de témoigner de leur sensibilité à ces problèmes et d'exprimer leur volonté de les résoudre. Elle a également stimulé une réflexion fondamentale des milieux économiques - entre autres réunis dans le cadre du Business Council For Sustainable Development sous la présidence de notre compatriote **Stephan Schmidheiny** - sur leurs responsabilités à l'égard de l'environnement et du développement, et sur les contributions concrètes qu'ils peuvent apporter pour les résoudre. **La conviction, acquise par les Etats et les entrepreneurs, qu'il n'y a pas de développement sans protection de l'environnement, et qu'il n'y aura pas de succès économique pour les entreprises qui ne feront pas de l'écologie un des piliers de leur stratégie; voilà me semble-t-il la prise de conscience fondamentale de Rio, voilà le succès indéniable de Rio.** Chacun est ici conscient que de l'application pratique de ces principes et de nos engagements dépendent l'avenir de l'humanité toute entière et celui d'une Terre riche et vivante, faite pour l'accueillir.

Rio doit ainsi être considéré comme **le point de départ d'une nouvelle éthique des Etats**, des partenaires sociaux, de toutes les femmes et de tous les hommes vers davantage de solidarité entre les peuples et avec la Nature.

Ceci dit, dès qu'il s'agit d'appliquer ces principes de manière concrète, il est légitime que des différences apparaissent entre nous dans nos sensibilités, et dans les

solutions que nous sommes prêts à soutenir. Nous sommes tellement différents; de par nos situations économiques, nos héritages culturels, nos dimensions. La petite Suisse est particulièrement sensible à la possibilité qu'une telle assemblée a offert à chaque Etat d'exprimer de façon claire, libre et sans contraintes ses idées et ses options. Ce droit fondamental est particulièrement important dans des domaines aussi complexes et délicats que le développement et la protection de l'environnement.

Ainsi la Suisse considère que:

- **Les pays industrialisés, principaux producteurs de gaz à effet de serre, doivent faire les premiers pas dans le sens de la stabilisation, puis de la diminution des émissions de CO₂.** Ces pas doivent être concrets et quantifiés pour être crédibles. La Suisse a clairement établi ses objectifs, et un programme d'action pour les atteindre.

- Les **mesures économiques** de protection de l'environnement, tels par exemple une taxe sur le CO₂, revêtent une importance prépondérante. Elles doivent, autant que possible, être prises en commun et être harmonisées entre les différents pays.

- La mise en oeuvre de l'Agenda 21 entraînera des coûts additionnels considérables pour les pays en développement, qui ont besoin d'une **assistance supplémentaire substantielle** des pays en mesure de le faire. La Suisse s'engage à assumer pleinement sa part de l'effort nécessaire.

- Le **suivi de la CNUED** doit être mis en oeuvre rapidement dès la conclusion de ses travaux. Il faudra développer et préciser les accords que nous signons ici à Rio de Janeiro. La Suisse serait heureuse d'héberger, en les soutenant financièrement, les structures qui seront créées afin d'assurer ce suivi et d'en garantir la vérification, ainsi que celles destinées à prévenir et limiter les catastrophes écologiques.

Pour nous, **la Conférence de Rio constitue une percée essentielle sur la voie du développement durable.** Cette Conférence prendra, avec le temps, toute sa dimension historique, à une condition bien sûr: que la prise de conscience d'aujourd'hui soit suivie de nos engagements communs et concrets, fruits de réelles ententes entre les peuples ayant su **dépasser ce que j'ai appelé leurs différences légitimes.** Il est en effet indispensable d'aller au-delà de nos particularismes, de nous ouvrir ensemble avec courage, vision et générosité à la société nouvelle, plus responsable, plus solidaire et plus harmonieuse que nous voulons. Nous avons besoin,

pour atteindre les objectifs du développement durable, d'un nouveau contrat social qui régénère les rapports entre les Etats, les peuples et la Nature.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont assidûment contribué au succès substantiel de cette Conférence. **Je remercie le Brésil et son Président, Monsieur Collor**, pour l'avoir accueillie avec autant de soin et de compétence. J'adresse l'expression de ma plus vive reconnaissance à tous ceux qui ont travaillé des années durant à la difficile préparation de la Conférence, et à vous particulièrement, **cher Maurice Strong, qui avez été l'âme et la conscience de ce travail**. Je tiens à remercier aussi les ONG des provenances les plus diverses. Elles ont joué un rôle essentiel dans le cadre de la CNUED. Elles ont été précieuses aussi au sein de notre délégation suisse. **Il n'y aura pas de politique internationale efficace en matière de développement durable sans la participation directe des ONG.**

Jamais les gouvernements, les agences internationales, les milieux économiques, la presse et les peuples du monde entier n'ont à ce point concentré leur attention sur l'état de la planète que pendant ces journées essentielles de Rio de Janeiro. Puisse l'application concrète des décisions prises ici faire l'objet d'autant d'efforts, d'autant d'engagement et de bonne volonté!

Car il faut agir vite, Mesdames et Messieurs, il faut agir très vite!